

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE D'UXEM

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'UXEM,

Vu le Code de la route,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2213-2,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pendant la durée des travaux entrepris par l'entreprise SAFE GEOTECHNIQUE 660 rue des famards 59273 FRETIN pour effectuer des travaux de forages verticaux pour des études de sol dans le cadre d'un forage dirigé à UXEM rues des seringats et des bouleaux.

ARRETE :

Article I :

Du lundi 29 mars au vendredi 30 avril 2021 inclus, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

Rues des bouleaux et des seringats :

- Travaux par demi-chaussée
- Stationnement interdit au droit des travaux.

Article II :

L'entreprise sera chargée de la signalisation et de la présignalisation de cette réglementation et prendra toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité publique.

Article III :

L'entreprise procédera à la remise en état de la chaussée et du trottoir.

Article IV :

Ampliation du présent arrêté sera faite :

- à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre
- à la Brigade de Gendarmerie de Ghyvelde
- à l'entreprise chargée des travaux et à toutes forces publiques chargées de son application.

Fait à UXEM, le 17 mars 2021



